Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 novembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, M. ASSOHOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. CARVALHINHO, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BERLU	4ème Adjointe au Maire	d°	M. CHRETIEN
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
Mme GHAZOUANI-ETTIH	13ème Adjointe au Maire	d°	M. MONOT
Mme PLISSON	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. MERTENS
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOUN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. WOLF	Conseiller Municipal	d°	M. CARVALHINHO
Mme PINAULT	Conseillère Municipale	d°	M. AMZIANE

Étaient absent(e)s :

M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, Mme FAOUEL, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. HENRY

Secrétaire de séance : Mme Françoise KERN

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

N° DEL20171123_21

OBJET : PRISE EN CONSIDÉRATION D'UNE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT ET DE SA MISE À L'ÉTUDE - "PORTE DE LA PLAINE DE L'OURCQ"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.424-1 et R.424-2 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 juillet 2006 approuvant le plan local d'urbanisme de Pantin ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2015 approuvant la cinquième modification du plan local d'urbanisme de Pantin ;

Vu le plan institué « périmètre de mise à l'étude de l'opération d'aménagement Porte de la Plaine de l'Ourcq » joint en annexe à la présente délibération et qui présente l'ensemble des parcelles concernées par l'opération d'aménagement ;

Vu le dossier annexé à la présente délibération portant sur l'opération d'aménagement « Porte de la Plaine de l'Ourcq » et de sa mise à l'étude ;

Considérant le fort potentiel de mutabilité du secteur et ses enjeux tant locaux que métropolitain ;

Considérant que tout projet sur ce secteur devra s'inscrire dans une logique d'excellence urbaine tant à l'échelle locale qu'à l'échelle métropolitaine et devra être élaboré dans le respect des enjeux généraux suivants :

- Poursuivre la valorisation paysagère du Canal de l'Ourcq et des éléments marquants du Grand Paysage qui le bordent,

- Proposer une nouvelle trame d'espaces publics de qualité incluant la création d'un nouvel espace vert de quartier, réfléchie pour désenclaver les fonciers mutables et permettant la cohabitation harmonieuse de lieux tant productifs que résidentiels,

- Créer une nouvelle polarité urbaine avec comme marqueur la mixité des usages, s'appuyant sur un renouvellement de l'activité économique source d'emploi et un développement appuyé sur plusieurs filières économiques d'excellence : artisanat d'art et luxe, création graphique et numérique, santé et biotechnologies, écoconception, économie sociale et solidaire notamment,

- Promouvoir un modèle urbain misant sur l'écologie urbaine et l'écoconception, ouvert à l'innovation et s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Considérant les possibilités de surseoir à statuer dans les conditions définies à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme à toute demande d'autorisation de travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération d'aménagement concernée par la présente délibération ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la prise en considération de l'opération d'aménagement « Porte de la Plaine de l'Ourcq » et sa mise à l'étude, au regard du plan et du dossier annexés à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

AUTORISE la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

Secteur Porte de la Plaine de l'Ourcq

Prise en considération d'une opération d'aménagement et de sa mise à l'étude

Dossier de présentation - Novembre 2017

Est Ensemble Grand Paris

Ville de Pantin

Source :Altelia Didier Blavette

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

Ville de Pantin

PRISE EN CONSIDÉRATION D'UNE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT ET DE SA MISE À L'ÉTUDE : PORTE DE LA PLAINE DE L'OURCQ

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093079005550-20171123-DEL20171123_21-DE

I. Contexte : Une dynamique de mutation à l'œuvre depuis les années 2000, sur les franges du périmètre

Ville de Pantin

UNE DYNAMIQUE DE TRANSFORMATION FORTEMENT AMORCÉE SUR LES FRANGES D'UN SECTEUR DONT LA MUTATION RESTE À ACCOMPAGNER

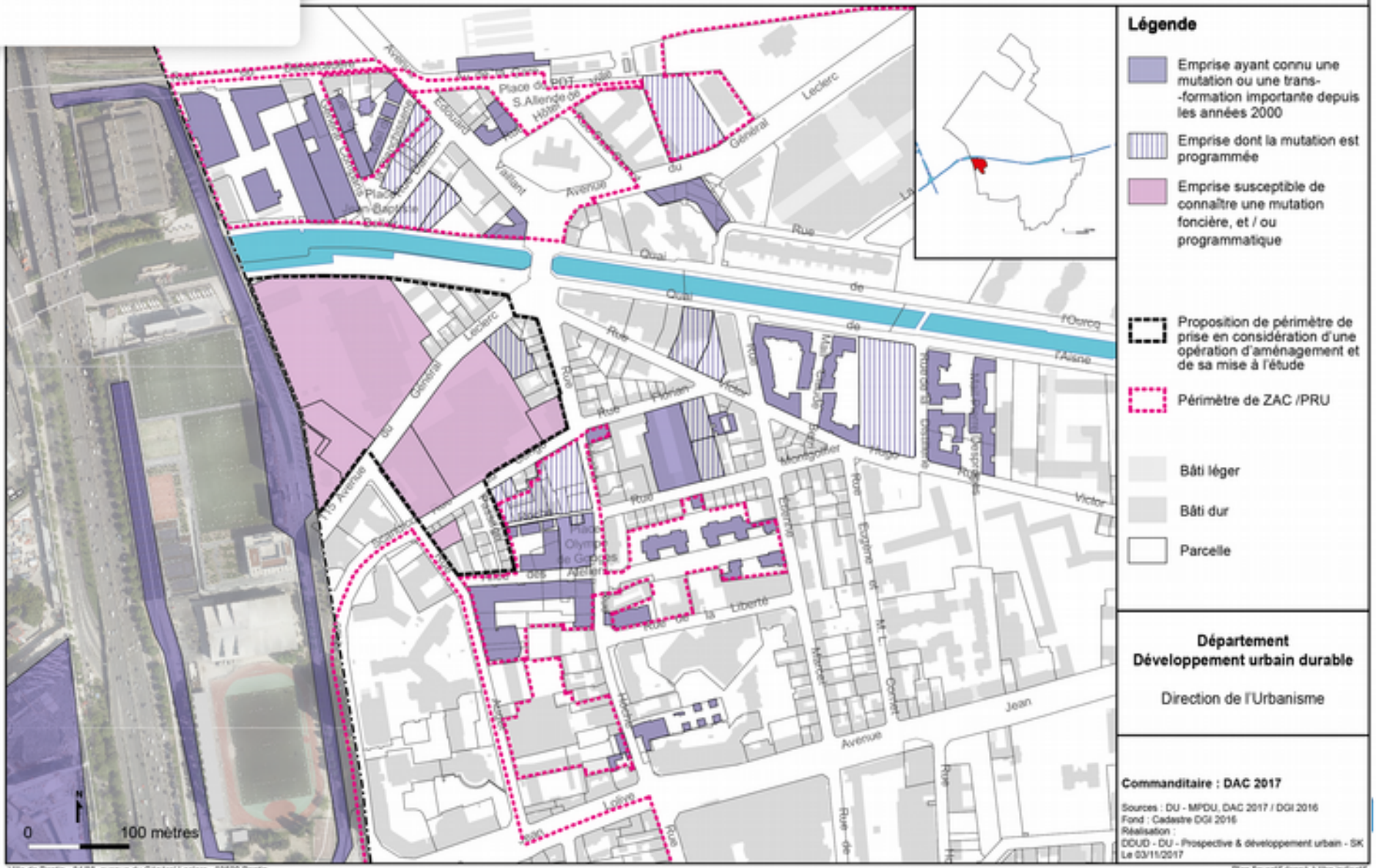

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

I. Contexte

Un secteur aux Portes de la Plaine de l'Ourcq, à l'interface entre plusieurs dynamiques de développement et jouant un rôle charnière avec Paris

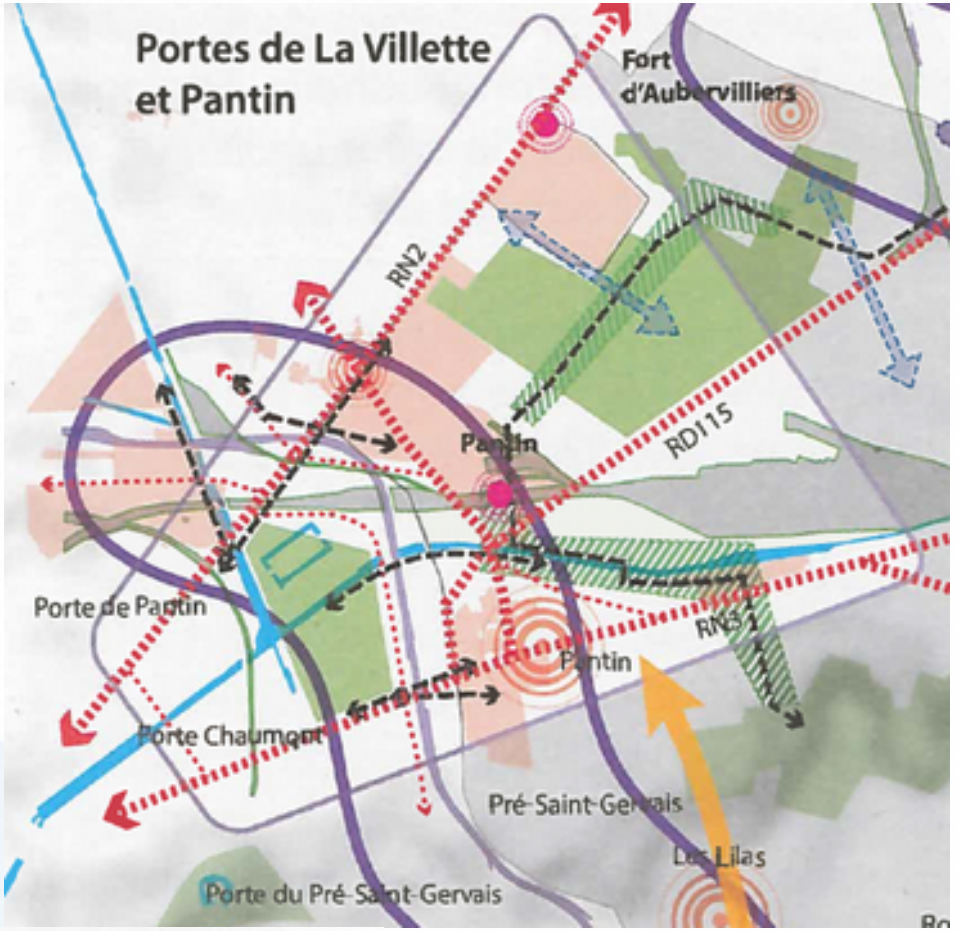

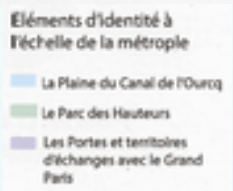

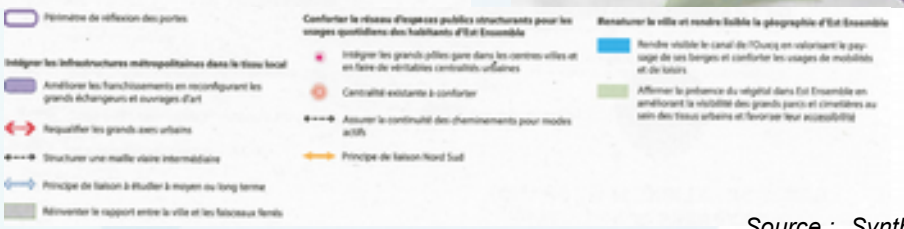

Est Ensemble Grand Paris

Ville de Pantin

Source : Synthèse du Projet Urbain d'Est-Ensemble, Urban Act - IAU, 2017

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

I. Contexte

Au nord, une dynamique de reconquête des berges du Canal de l'Ourcq à travers la mutation de fonciers d'activités historiques

ZAC des Grands Moulins : un projet urbain mixte autour d'une nouvelle polarité tertiaire de premier ordre

La place Jean-Baptiste Belley (2017) bientôt reliée à la Gare via un nouveau mail piéton

Au second plan, l'extension de BNP Security Services (2016)
Au premier plan, poursuite de la livraison des logements en 2017

Est Ensemble Grand Paris

Ville de Pantin

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

I. Contexte

A l'ouest, un renouvellement urbain accompagnant l'arrivée du Tramway et aux franges du projet d'aménagement Paris Nord-Est

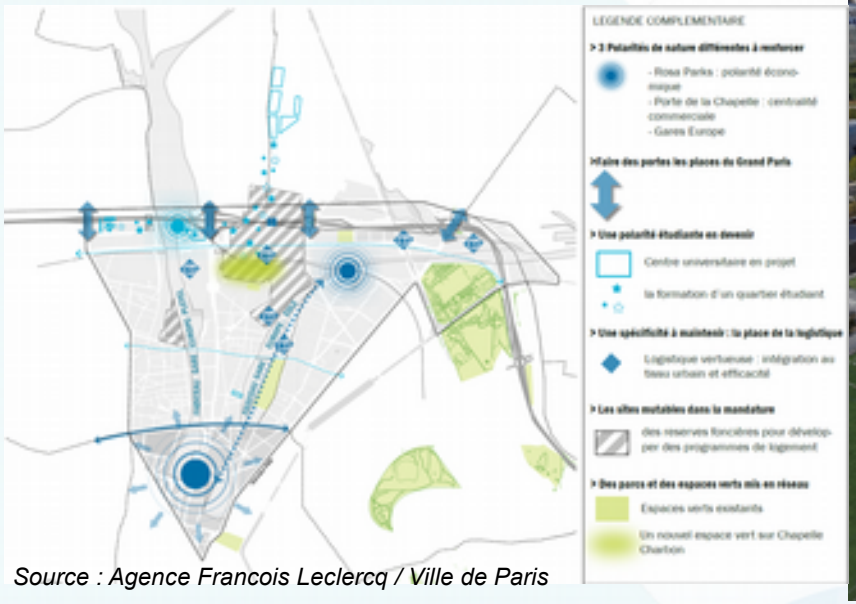

Source : Agence Francois Leclercq / Ville de Paris

Source :Altelia Didier Blavette

Le projet d'aménagement Paris Nord-Est s'étend directement à l'ouest de la Porte de la Plaine de l'Ourcq

Résidence étudiante (2012) et Centre sportif Ladoumègue rénové au droit de la station Delphine Seyrig

La passerelle du tramway (2012) a créé une nouvelle traversée piétonne du Canal entre le Pont de la Mairie et le Parc de la Villette

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

I. Contexte : Une dynamique de mutation à l'œuvre depuis les années 2000, sur les franges du périmètre

Au sud, la structuration d'un nouveau cœur de ville autour de l'axe Hoche et de la place Olympe de Gouges, dans le cadre de la ZAC Centre-Ville

Livrée en 2014, la Place Olympe de Gouges participe du renouvellement urbain du cœur de ville.

Elle constitue également l'une des polarités commerciales de l'axe Hoche/ Édouard Vaillant, en accueillant trois fois par semaine un marché forain structurant.

Est Ensemble Grand Paris

Ville de Pantin

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

I. Contexte : Une dynamique de mutation à l'œuvre depuis les années 2000, sur les franges du périmètre

Source :Altelia Didier Blavette

Source :Altelia Didier Blavette

Le secteur de la Porte de la Plaine de l'Ourcq reste un secteur à développer, à l'interface de deux dynamiques d'aménagement structurantes déjà fortement engagées :

- l'affirmation de l'axe nord sud Hoche / Édouard Vaillant et la structuration d'un nouveau cœur de Ville
- la reconquête urbaine des quais et le retournement de la Ville vers le Canal

Enjeu :

Comment encadrer le développement de ce secteur stratégique suivant les enjeux urbains qui lui sont propres et en cohérence avec les grandes orientations urbaines déjà définies sur le secteur élargi ?

Est Ensemble Grand Paris

uille de Pantin

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

II. Objectifs généraux de l'opération

1/ Poursuivre la valorisation paysagère du Canal de l'Ourcq et des éléments marquants du Grand Paysage qui le bordent

2/ Proposer une nouvelle trame d'espaces publics de qualité incluant la création d'un nouvel espace vert de quartier, réfléchie pour désenclaver les fonciers mutables et permettant la cohabitation harmonieuse de lieux tant productifs que résidentiels

3/ Créer une nouvelle polarité urbaine avec comme marqueur la mixité des usages, s'appuyant sur un renouvellement de l'activité économique source d'emploi et un développement appuyé sur plusieurs filières économiques d'excellence

4/ Promouvoir un modèle urbain misant sur l'écologie urbaine et l'écoconception, ouvert à l'innovation et s'inscrivant dans une démarche de développement durable

Documents sources :

- Étude de composition urbaine et de faisabilité à l'îlot, secteur Porte de Paris Faubourgs ouest, La Fabrique Urbaine
- Charte du paysage, des usages et de l'aménagement du Canal de l'Ourcq – grand gabarit, 2014
- Schéma de développement économique d'Est Ensemble, 2016
- Synthèse du Projet Urbain d'Est-Ensemble, Urban Act - IAU, 2017
- Prescriptions pour l'aménagement urbain, l'assainissement et la gestion des eaux pluviales, Est Ensemble, 2017
- Synthèse du Plan Climat Air Énergie Territorial d'Est Ensemble, 2017
- Cartes et photographies, Ville de Pantin, Europan, Google, 2017

Est Ensemble Grand Paris

Ville de Pantin

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

II. Enjeux généraux de l'opération

1/ Poursuivre la valorisation paysagère du Canal de l'Ourcq et des éléments marquants du Grand Paysage qui le bordent

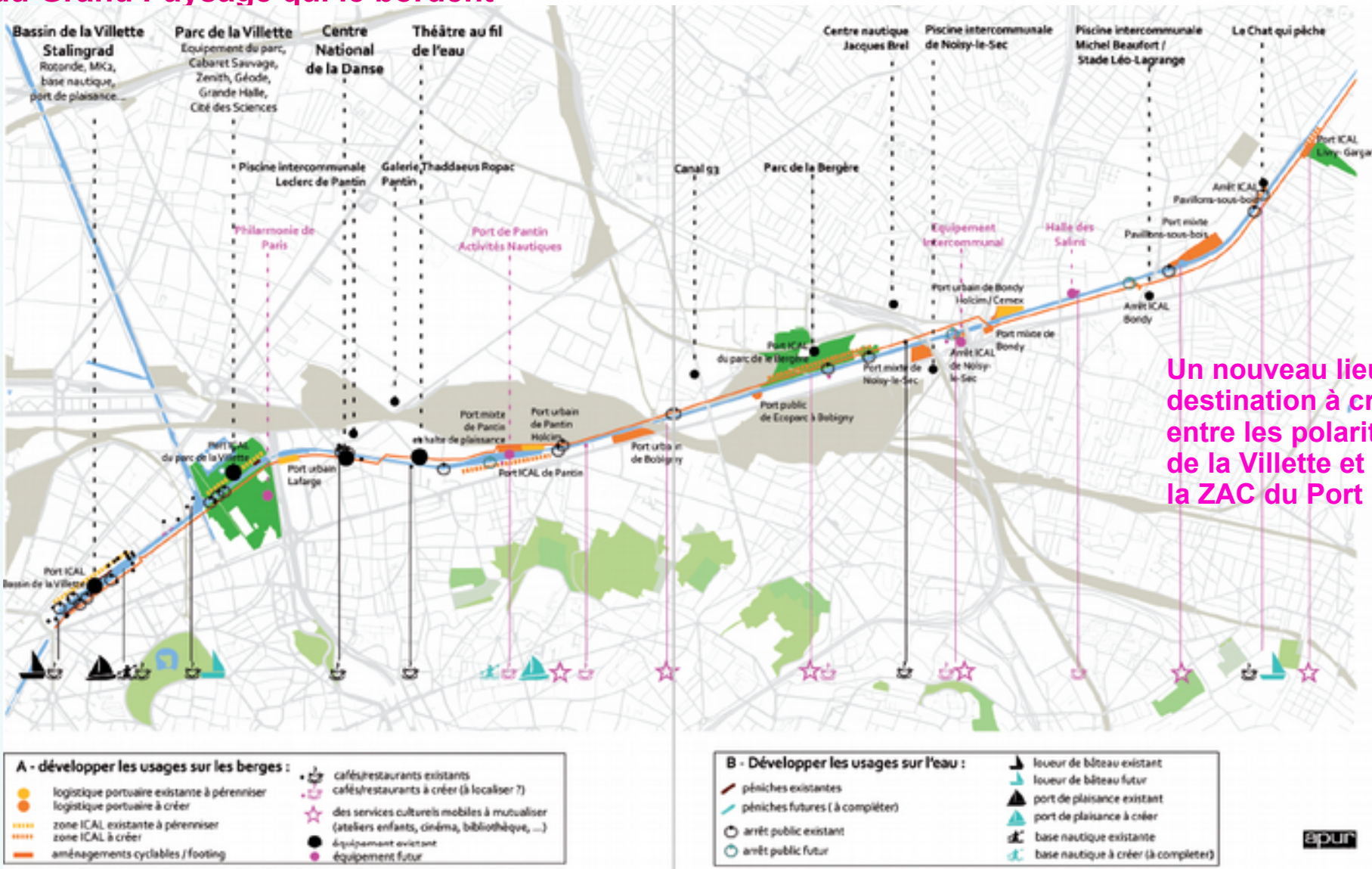

Source : Charte du paysage, des usages et de l'aménagement du Canal de l'Ourcq – grand gabarit, 2014

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

I. Enjeux généraux de l'opération

1/ Poursuivre la valorisation paysagère du Canal de l'Ourcq et des éléments marquants du Grand Paysage qui le bordent

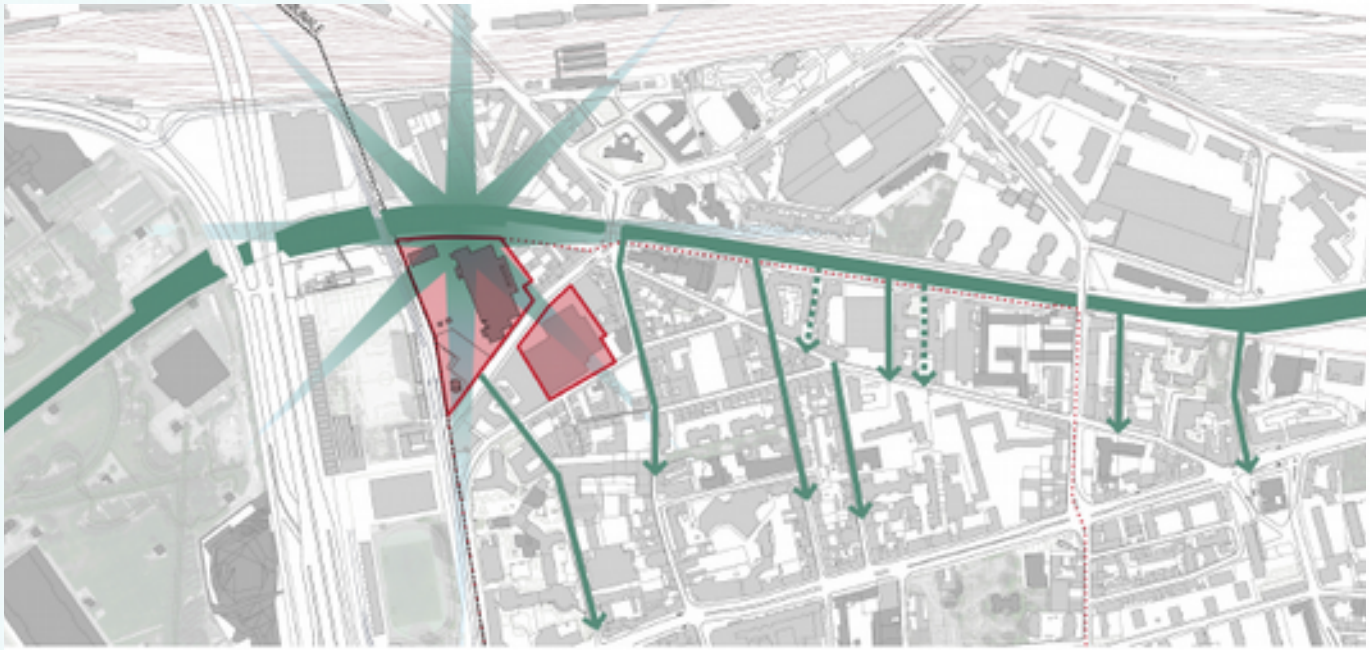

Un paysage à révéler, à rendre plus visible depuis l'avenue du Général Leclerc et le nouveau cœur de Ville, à travers la création de percées visuelles.

Accroître la perception du Canal depuis les quartiers attenants

Des vues sur la Philharmonie à préserver ?

Source : La Fabrique Urbaine, 2014-2017

Est Ensemble Grand Paris

Ville de Pantin

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

II. Enjeux généraux de l'opération

1/ Poursuivre la valorisation paysagère du Canal de l'Ourcq et des éléments marquants du Grand Paysage qui le bordent

Les Grands Moulins, dissimulés par la succursale Citroën, vus depuis la rue du Congo

Vue sur les Grands Moulins depuis la rue Delphine Seyrig

Les Grands Moulins depuis l'avenue du Général Leclerc, mis à distance par l'emprise Renault

Est Ensemble Grand Paris

Ville de Pantin

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

II. Enjeux généraux de l'opération

1/ Poursuivre la valorisation paysagère du Canal de l'Ourcq et des éléments marquants du Grand Paysage qui le bordent

Permettre la réouverture des propriétés qui tournent historiquement le dos au Canal afin de poursuivre la création de berges animées

Est Ensemble Grand Paris

Ville de Pantin

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

II. Objectifs généraux de l'opération

2/ Proposer une nouvelle trame d'espaces publics de qualité incluant la création d'un nouvel espace vert de quartier, réfléchie pour désenclaver les fonciers mutables et permettant la cohabitation harmonieuse de lieux tant productifs que résidentiels

Deux vastes îlots non traversants, issus du parcellaire industriel à désenclaver en créant une nouvelle trame viaire

Une réflexion à mener pour pacifier l'avenue du Général Leclerc, très routière et difficilement franchissable, qui traverse le périmètre d'étude

Source : La Fabrique Urbaine, 2014-2017 / Ville de Pantin 2017

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

II. Objectifs généraux de l'opération

2/ Proposer une nouvelle trame d'espaces publics de qualité incluant la création d'un nouvel espace vert de quartier, réfléchie pour désenclaver les fonciers mutables et permettant la cohabitation harmonieuse de lieux tant productifs que résidentiels

PARTICIPER DE L'ANIMATION NOUVELLE DU CANAL

L'élargissement du canal sur le linéaire du site des Portes de l'Ourcq permettra de créer une respiration dans la promenade et de singulariser ce site particulier.

Face aux Grands Moulins, un parvis animé de terrasses et de petits équipements pourrait voir le jour répondant aux besoins des riverains, des travailleurs du secteur, mais également des promeneurs.

Il sera en effet l'occasion d'amener les usagers du canal, qui suivent généralement le cours d'eau sans en quitter le bord, de faire halte dans Pantin et d'entrer un peu plus profondément en son cœur.

Un élargissement du quai à étudier

D'un passage [7.60 m]

à un véritable espace public

135 m de façade sur le canal

Constat : le passage très étroit entre le Canal et la parcelle Renault ne permet pas d'appropriation en l'état

Source : La Fabrique Urbaine, 2014-2017

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

II. Objectifs généraux de l'opération

2/ Proposer une nouvelle trame d'espaces publics de qualité incluant la création d'un nouvel espace vert de quartier, réfléchie pour désenclaver les fonciers mutables et permettant la cohabitation harmonieuse de lieux tant productifs que résidentiels

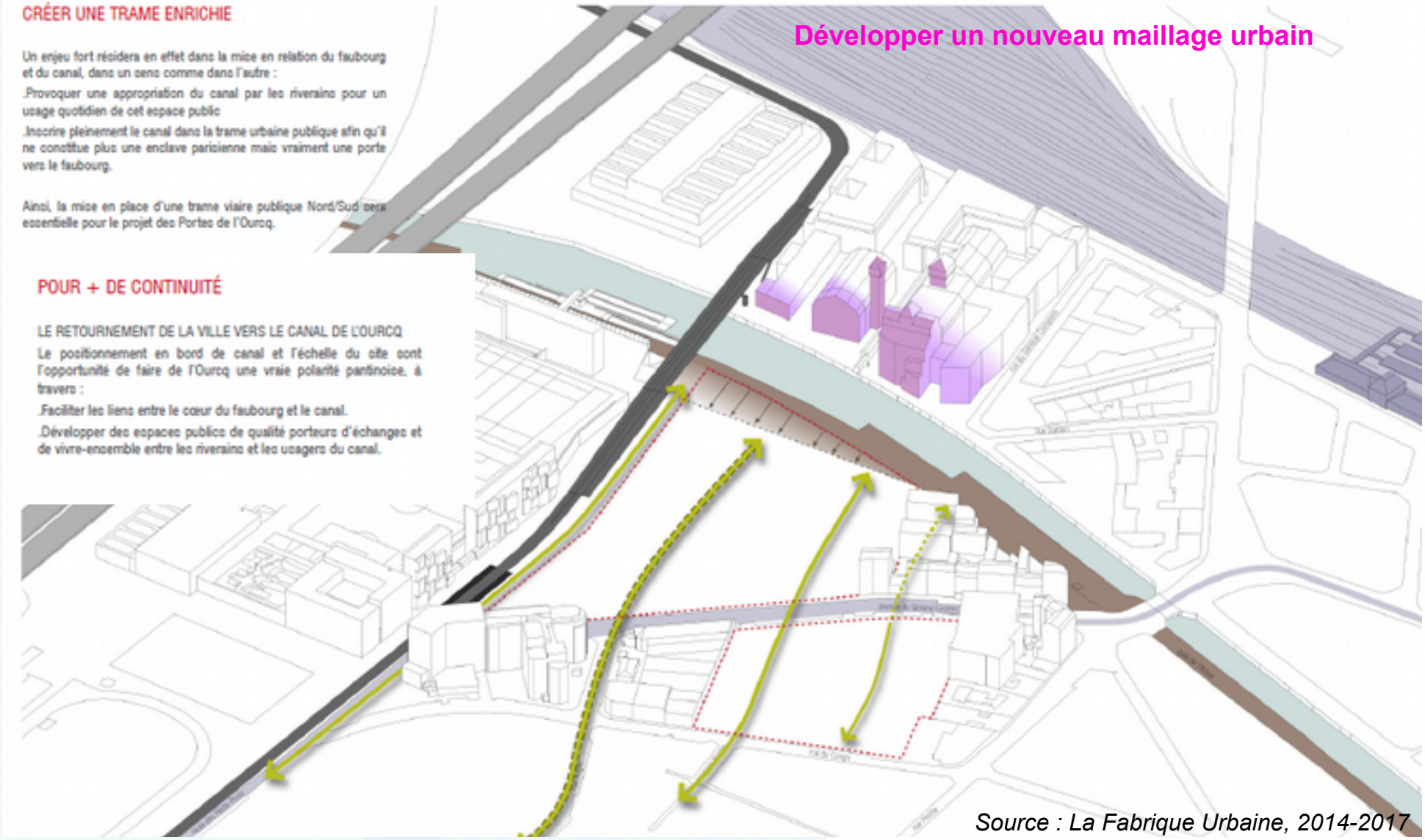

Source : La Fabrique Urbaine, 2014-2017

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

II. Objectifs généraux de l'opération

2/ Proposer une nouvelle trame d'espaces publics de qualité incluant la création d'un nouvel espace vert de quartier, réfléchie pour désenclaver les fonciers mutables et permettant la cohabitation harmonieuse de lieux tant productifs que résidentiels

Créer un nouvel espace vert de quartier, en lien avec le Canal de l'Ourcq, pour améliorer l'offre en espaces publics dans l'un des secteur les plus denses de Pantin

Est Ensemble Grand Paris

Ville de Pantin

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

II. Objectifs généraux de l'opération

3/ Créer une nouvelle polarité urbaine avec comme marqueur la mixité des usages, s'appuyant sur un renouvellement de l'activité économique source d'emploi et un développement appuyé sur plusieurs filières économiques d'excellence

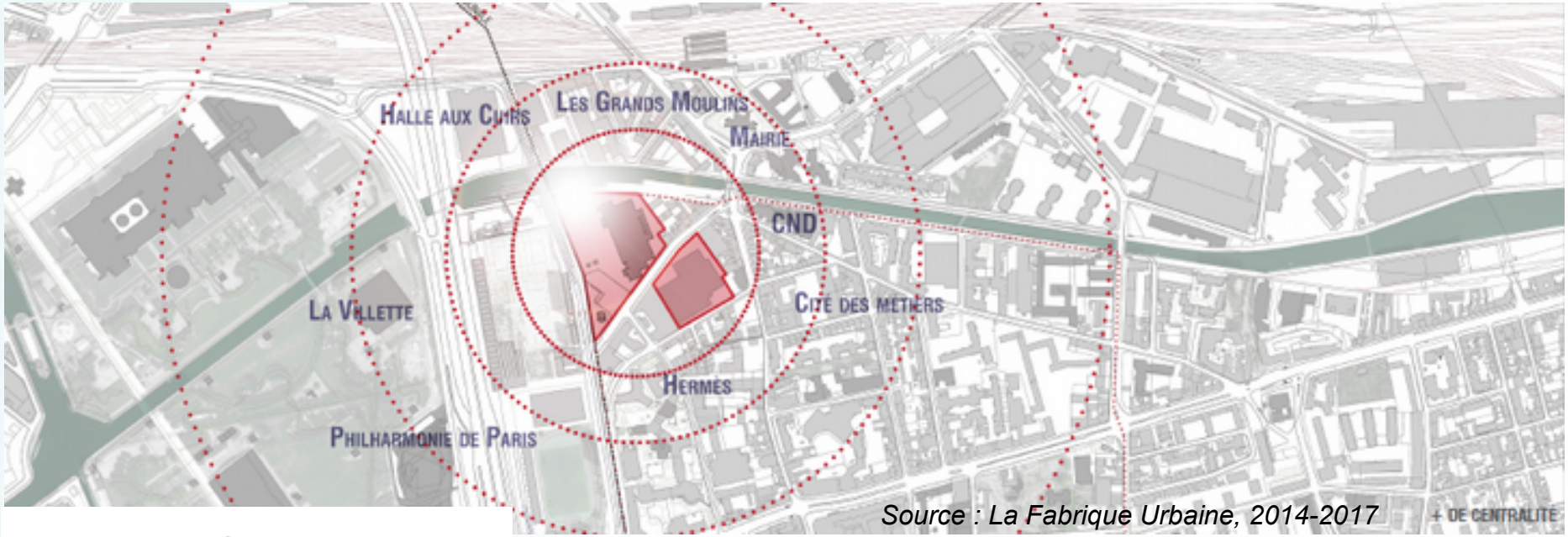

Source : La Fabrique Urbaine, 2014-2017

POUR + DE CENTRALITÉ

LA DIVERSIFICATION DU SITE

La diversification des franges du canal, le renouvellement des grandes emprises industrielles et le renouvellement du faubourg sont des dynamiques dans lesquelles doit entrer le site des Portes de l'Ourcq. Une éventuelle modification du zonage au PLU permettrait de :

. Programmer et mettre en scène un morceau de ville à travers une programmation mixte, génératrice d'animation urbaine et de rencontres.

.Attirer de nouvelles populations à l'échelle d'un bassin de vie et d'emploi renouvelé.

S'appuyer sur le positionnement stratégique du site au sein d'un écosystème constitué pour en définir la programmation diversifiée

Est Ensemble Grand Paris

Ville de Pantin

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

II. Objectifs généraux de l'opération

3/ Créer une nouvelle polarité urbaine avec comme marqueur la mixité des usages, s'appuyant sur un renouvellement de l'activité économique source d'emploi et un développement appuyé sur plusieurs filières économiques d'excellence

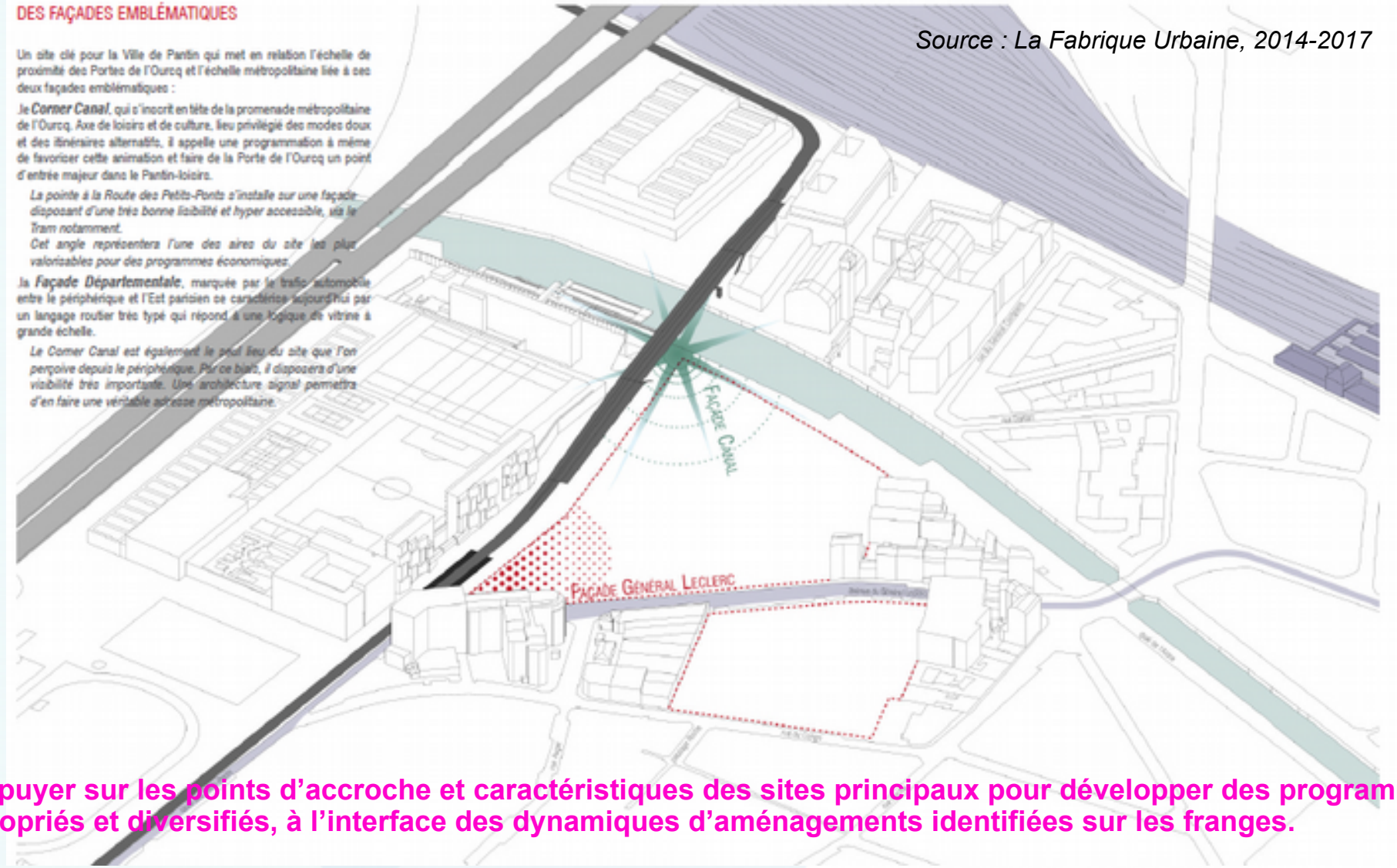

Source : La Fabrique Urbaine, 2014-2017

S'appuyer sur les points d'accroche et caractéristiques des sites principaux pour développer des programmes appropriés et diversifiés, à l'interface des dynamiques d'aménagements identifiées sur les franges.

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

II. Objectifs généraux de l'opération

3/ Créer une nouvelle polarité urbaine avec comme marqueur la mixité des usages, s'appuyant sur un renouvellement de l'activité économique source d'emploi et un développement appuyé sur plusieurs filières économiques d'excellence

Le contrat de développement territorial (2014) et le schéma de développement économique d'Est Ensemble identifient plusieurs domaines d'excellence :

- **les ICC : le numérique, l'image et l'audiovisuel**
- **les métiers d'art et le luxe**
- **l'économie durable et les éco-activités (éco-construction, déchets et recyclage)**
- **la santé et les biotechnologies**
- **L'économie sociale et solidaire**

Un constat : peu d'offre pour les créateurs d'entreprise, start-up et la nouvelle économie. Un parcours résidentiel qui se fait au gré des disponibilités dans le parc ancien de locaux d'activité

- Le parc d'immobilier innovant (pépinière, espaces de co-working, fab lab, centres d'affaires) est estimé à moins de 20 000 m² sur Est Ensemble (plus 100 000 m² sur Paris)
- Le parcours résidentiel des créateurs, TPE et artisans est compliqué, car il se fait principalement au gré des disponibilités dans le parc de locaux d'activité qui connait un taux de vacance faible.

Source : Schéma de développement économique d'Est Ensemble, 2016

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

II. Objectifs généraux de l'opération

3/ Créer une nouvelle polarité urbaine avec comme marqueur la mixité des usages, s'appuyant sur un renouvellement de l'activité économique source d'emploi et un développement appuyé sur plusieurs filières économiques d'excellence

Plusieurs grands enjeux identifiés dans le schéma :

- **Permettre au tissu d'entreprises locales spécialisées de se développer**
- **Permettre au pôle des métiers d'art de poursuivre son action**
- **Communiquer sur les atouts culturels et créatifs du territoire**
- **Coordonner les projets existants et créer des liens avec d'autres secteurs**
- **Développer des lieux innovants**
- **Placer le territoire au premier rang de l'innovation, et de l'hybridation**

Orientations stratégiques d'Est Ensemble pour renouveler, intensifier et diversifier l'offre du territoire en matière d'immobilier d'entreprise

Source : Schéma de développement économique d'Est Ensemble, 2016

Est Ensemble Grand Paris

Ville de Pantin

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

II. Objectifs généraux de l'opération

3/ Créer une nouvelle polarité urbaine avec comme marqueur la mixité des usages, s'appuyant sur un renouvellement de l'activité économique source d'emploi et un développement appuyé sur plusieurs filières économiques d'excellence

Aménagement économique et immobilier d'entreprise : entre sanctuarisation et intensification économique

Enjeux :

- Le maintien des principales polarités économiques existantes (tertiaires, commerciales, ZAE…) et le renforcement de leur attractivité et commercialité
- La réaffirmation de la mixité urbaine/fonctionnelle comme marqueur du territoire, y compris dans les quartiers en politique de la ville
- La conduite d'une démarche d'intensification économique autour des futures centralités et des secteurs d'intensification urbaine
- La production d'immobilier entreprise répondant aux enjeux de transition écologique, d'innovation et nouvelles façons de travailler

Source : Schéma de développement économique d'Est Ensemble, 2016

Est Ensemble Grand Paris

Ville de Pantin

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

II. Objectifs généraux de l'opération

3/ Créer une nouvelle polarité urbaine avec comme marqueur la mixité des usages, s'appuyant sur un renouvellement de l'activité économique source d'emploi et un développement appuyé sur plusieurs filières économiques d'excellence

Source :Altelia Didier Blavette

Quelle place pour l'activité automobile historique dans le futur projet urbain ?

Des discussions à mener avec les deux groupes afin de :

- comprendre leurs besoins et les enjeux de mutations de l'activité auxquels ils seront confrontés dans les années à venir

- permettre un maintien de l'activité sous une forme compatible avec la mutation du quartier vers de nouveaux usages plus résidentiels

Est Ensemble Grand Paris

Ville de Pantin

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

II. Objectifs généraux de l'opération

4/ Promouvoir un modèle urbain misant sur l'écologie urbaine et l'écoconception, ouvert à l'innovation et s'inscrivant dans une démarche de développement durable

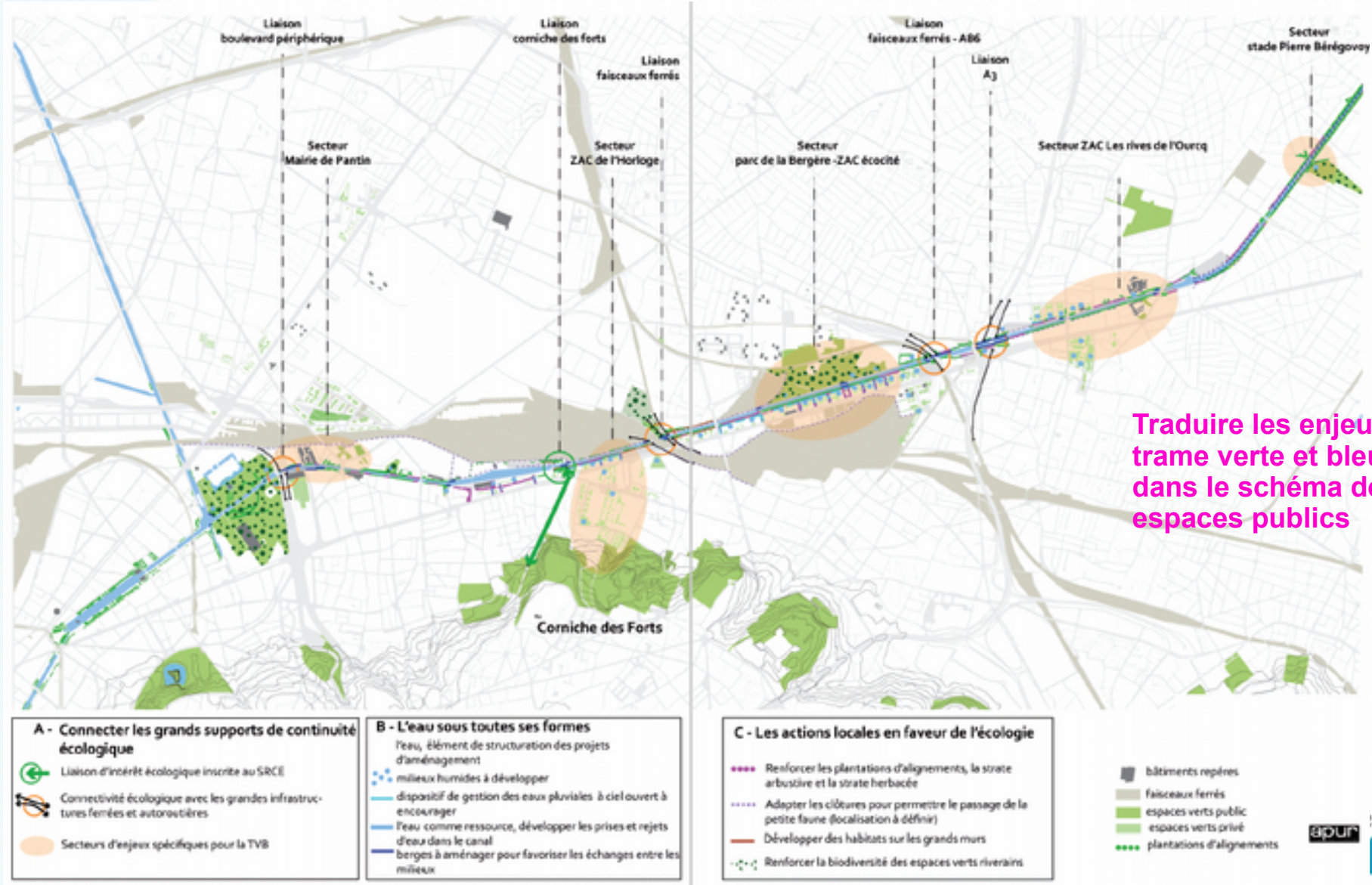

Traduire les enjeux de trame verte et bleue dans le schéma des espaces publics

Source : Charte du paysage, des usages et de l'aménagement du Canal de l'Ourcq – grand gabarit, 2014

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

II. Objectifs généraux de l'opération

4/ Promouvoir un modèle urbain misant sur l'écologie urbaine et l'écoconception, ouvert à l'innovation et s'inscrivant dans une démarche de développement durable

Décliner les orientations du Plan Climat Air Énergie Territorial dans le projet urbain et notamment l'orientation 1 : Aménager un territoire capable de relever les défis du changement climatique

1/ Intégrer la transition énergétique dans l'aménagement du territoire

2/ Rafraîchir la ville en intégrant l'eau et la biodiversité, notamment en s'inscrivant dans les préconisations du schéma d'aménagement urbain, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales d'Est Ensemble, pour un projet urbain exemplaire en bord de canal

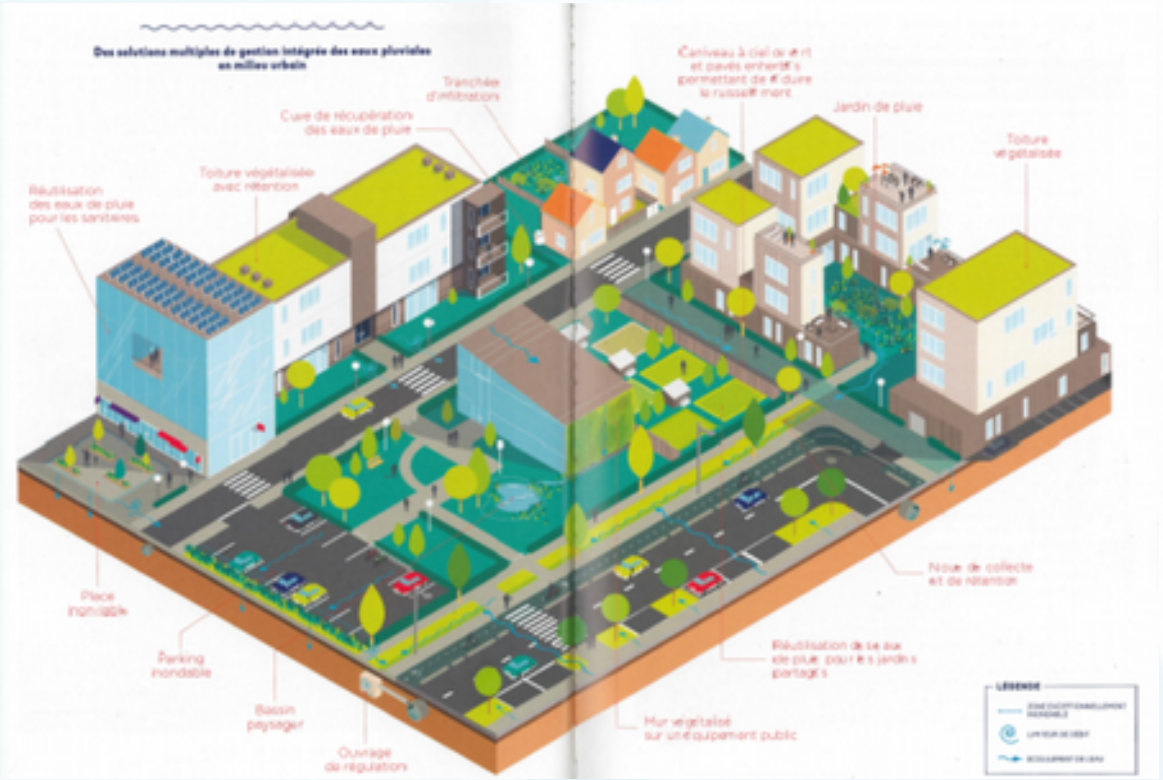

Est Ensemble Grand Paris

Ville de Pantin

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

III. Premières orientations

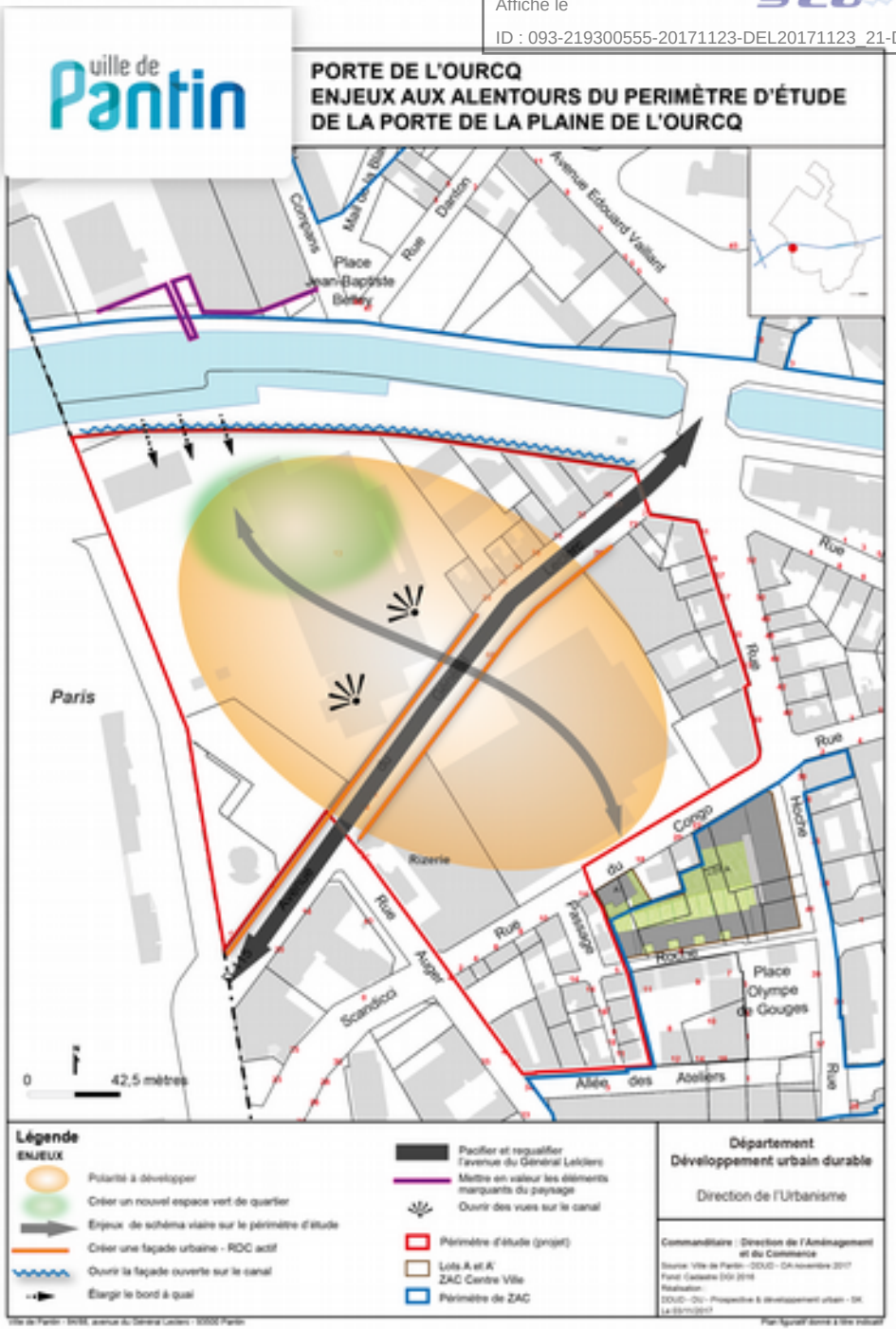

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

IV.Périmètre de prise en considération d'une opération d'aménagement et de sa mise à l'étude

(article L424-1 du Code de l'Urbanisme)

Ville de Pantin

PRISE EN CONSIDÉRATION D'UNE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT ET DE SA MISE À L'ÉTUDE : PORTE DE LA PLAINE DE L'OURCQ

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

IV. Périmètre de prise en considération d'une opération d'aménagement et de sa mise à l'étude

(article L424-1 du Code de l'Urbanisme)

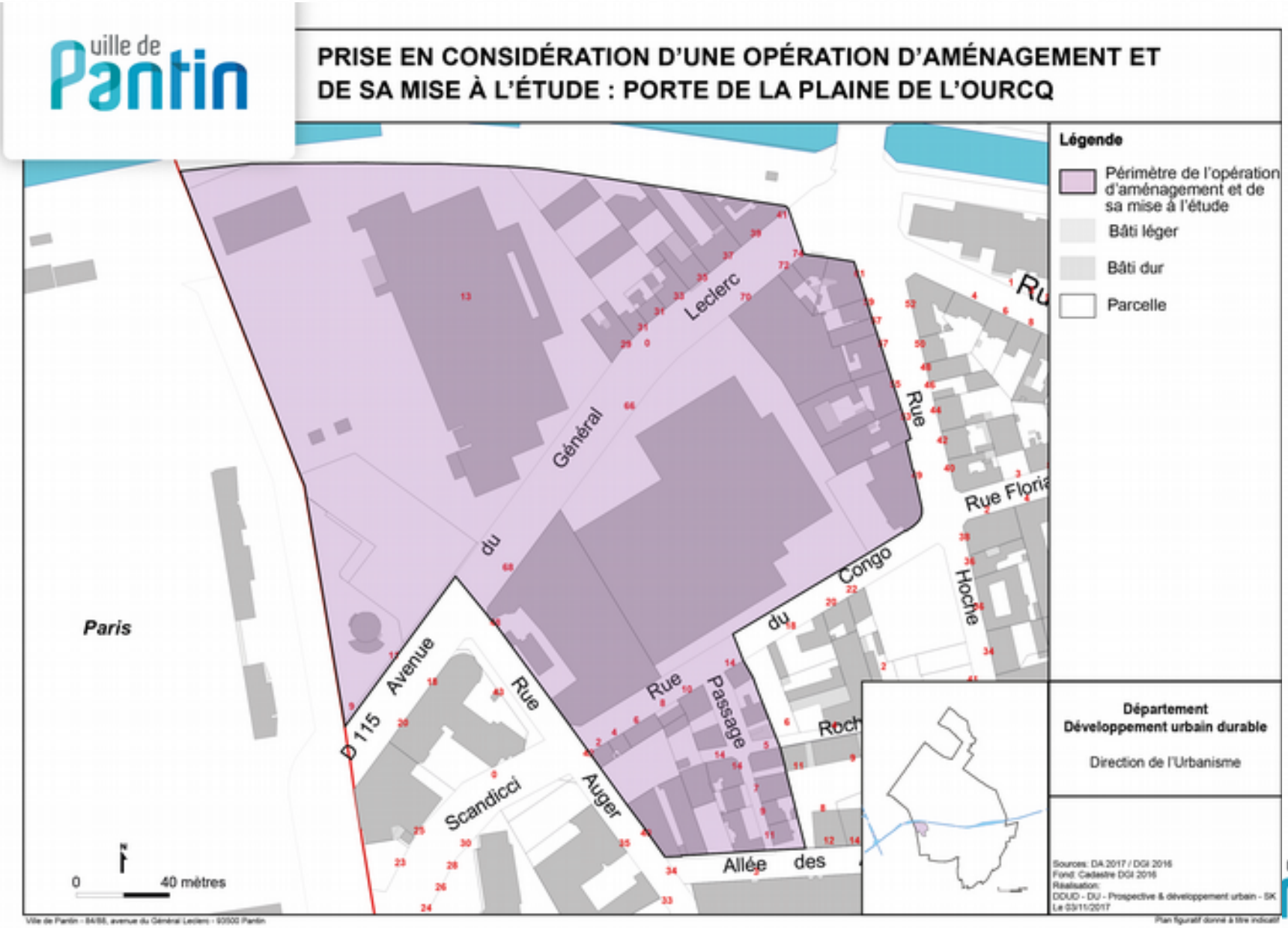

Envoyé en préfecture le 30/11/2017
Reçu en préfecture le 30/11/2017
Affiché le
ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_21-DE

V. Études et actions à mener

> Poursuivre la réflexion urbaine à travers notamment :

- la production d'un schéma d'organisation à l'échelle du périmètre,

- la production de faisabilités/fiches de lots et autres documents prescriptifs permettant l'encadrement des mutations pressenties sur les fonciers des succursales automobiles

> Poursuivre la démarche Europan, engagée en 2016, sur la thématique de la ville productive

> Un travail partenarial à mener avec Est-Ensemble pour identifier des porteurs de projets économiques pouvant s'inscrire dans les enjeux du développement du secteur, ainsi que des procédures d'appels à projets adaptées

> Des modalités de financement des aménagements publics envisagés à expertiser

Est Ensemble Grand Paris

Ville de Pantin